

## PROGRAMME DE MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE

---

Le programme de M.Sc. vise la formation à la recherche en psychologie et n'offre aucune formation professionnelle en psychologie. L'étudiant doit se familiariser avec l'analyse conceptuelle et opérationnelle des problèmes scientifiques abordés en psychologie, avec les diverses approches méthodologiques pertinentes et avec les techniques d'analyse (quantitative ou qualitative) nécessaires. Le programme de M.Sc. ne comporte aucun stage de formation clinique, ce volet de formation relevant exclusivement des programmes de Ph. D. recherche/intervention et D.Psy.

Le programme de M.Sc. comporte un minimum de 12 crédits de cours et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Selon son domaine de spécialisation, l'étudiant doit suivre un cours obligatoire, deux cours à option à choisir dans le répertoire des cours offerts dans son secteur de spécialisation et un cours au choix à suivre dans la banque générale des cours des études supérieures du Département de psychologie ou de la Études supérieures et postdoctorales.

### Répartition des crédits dans le programme de M.Sc.

Cours	12
Projet de mémoire	6
<u>Rédaction du mémoire</u>	<u>27</u>
<b>Total</b>	<b>45</b>

Le choix de cours se fait en consultation avec le directeur de recherche. Celui-ci doit signer le formulaire (plan global d'études) prévu à cet effet. En l'absence du directeur de recherche, le formulaire pourra être signé par le responsable de programme. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'à des cours de niveau PSY 6000, les cours de niveau PSY 7000 étant réservés au doctorat. Il n'est pas possible de faire exception à cette règle. Certains cours à option ne sont pas offerts tous les ans. Il est donc recommandé de suivre les cours désirés lorsqu'ils sont offerts.

La durée maximale des études est de 6 trimestres. De ces 6 trimestres, **3 doivent être faits à plein temps (SPT6000) de façon consécutive** (trimestres d'automne, d'hiver et d'été, sans interruption). Ces trimestres sont consacrés à la scolarité, qui inclut les cours et la préparation du projet de mémoire. L'inscription au trimestre d'été se fait automatiquement par le secrétariat; ce trimestre est consacré à la recherche.

Le statut d'inscription en rédaction (RDC6000) est utilisé à partir du 4<sup>e</sup> trimestre si tous les cours sont complétés. L'inscription en rédaction ne peut dépasser le 6<sup>e</sup> trimestre.

### MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Le mémoire de maîtrise est préparé sous la supervision d'un professeur, identifié comme directeur de recherche. La codirection du mémoire de maîtrise peut être envisagée en certaines circonstances.

Bien que résultant d'un travail d'initiation à la recherche, ce mémoire doit apporter une certaine contribution à la science psychologique et montrer que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche scientifique. Il doit comporter une partie empirique de collecte de données et ne peut donc consister uniquement en un relevé de la documentation ou en une réflexion théorique sur le sujet choisi. Il faut noter que les dépenses afférentes à la réalisation de la recherche doivent être assumées par l'étudiant ou à même les subventions dont dispose le directeur de recherche, le Département ne pouvant faire couvrir ces dépenses par son budget.

La présentation d'un mémoire par articles peut remplacer la présentation habituelle. Il est possible, selon cette formule, d'intégrer au mémoire un ou des articles préparés aux fins de publication dans des revues scientifiques. Parmi les avantages qu'offre cette façon de faire, soulignons en particulier le fait que l'étudiant évite ainsi la période frustrante qui suit habituellement la fin de la rédaction d'un mémoire et durant laquelle il doit restructurer son travail en vue de la publication.

Un mémoire par articles comporte un ou deux articles, et l'étudiant doit être le premier auteur d'au moins un de ces articles.

L'étudiant qui souhaite présenter un mémoire par articles doit en faire la demande en remplissant le [formulaire](#) sur le site du Département.

## **DÉPÔT ET ÉVALUATION DU PROJET DE MÉMOIRE**

### **Rédaction du projet**

Au cours de son premier trimestre de scolarité, l'étudiant doit préparer la réalisation de son mémoire en rédigeant un projet de recherche qu'il soumettra pour approbation au trimestre suivant (2<sup>e</sup> trimestre de scolarité).

### **Dépôt du projet**

Le projet de mémoire doit être déposé au local D-417 ainsi qu'une version électronique auprès du technicien en gestion des dossiers étudiants. Au préalable l'étudiant devra remettre au secrétariat avec leur projet :

- le [formulaire](#) dans lequel sont proposés les noms de quatre évaluateurs possibles pour le projet
- le « [Questionnaire départemental relatif au certificat d'éthique](#) ».

Il est important que la date limite pour le dépôt du projet soit respectée. Toutes les demandes de délai doivent être présentées par écrit, contresignées par le directeur (et le codirecteur s'il y a lieu) de recherche et remises dès que possible. Ces demandes feront l'objet d'une analyse rigoureuse. Les raisons de santé devront être justifiées par un certificat médical. Il est par ailleurs toujours possible de déposer un projet avant la date limite.

Il est fortement recommandé à l'étudiant de ne pas s'engager dans la collecte finale des données avant l'approbation du projet. Il est impossible de le faire avant que l'approbation éthique ne soit accordée.

### **Modalités d'évaluation du projet**

Le projet de mémoire de maîtrise sera transmis au directeur de recherche et à un professeur (ou deux professeurs si un certificat d'éthique est exigé), choisis dans la mesure du possible parmi les professeurs proposés. Ce jury disposera de trois semaines au plus pour en faire l'étude et pour remettre ses commentaires.

L'évaluation sera basée sur la nature et la validité du travail proposé, sur son ampleur, sur les possibilités de le réaliser en tenant compte de facteurs tels que le temps requis, l'accessibilité des sujets, la disponibilité d'instruments adéquats, le niveau de connaissances nécessaires, etc.

Une décision officielle sera transmise par écrit à l'étudiant et au directeur de recherche dans les meilleurs délais. Cette décision en sera une d'acceptation (l'étudiant reçoit alors les 6 crédits attachés au projet de mémoire), de refus (l'étudiant doit alors préparer un autre projet) ou de demande de modifications. Dans les deux derniers cas, l'étudiant ne peut déposer qu'une seule version modifiée. Advenant le refus de cette nouvelle version, l'étudiant devra être exclu du programme.

### **Enregistrement officiel du sujet de mémoire**

Après l'acceptation définitive de son projet, l'étudiant doit enregistrer son [sujet de recherche](#). Dès lors, comme le précise le règlement pédagogique des ESP, « l'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du Département ou au responsable du programme, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche ».

## **PROTOCOLE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE MÉMOIRE DE MAÎTRISE**

### **Présentation matérielle**

La présentation matérielle du projet doit se conformer aux [normes de présentation des mémoires et des thèses](#).

## Plan du projet de mémoire

Le projet doit obligatoirement comporter les parties suivantes :

<b>Position du problème</b>	Décrire en quelques lignes les principaux buts de la recherche, ce qui sert à présenter le fil directeur du contexte théorique qui suivra.
<b>Contexte théorique</b>	Préciser le plus brièvement possible les implications théoriques du projet (si nécessaire) et résumer les principaux travaux touchants directement soit le phénomène étudié, soit la méthode employée (ou les deux, si nécessaire). Le contexte théorique ne doit pas être une recension exhaustive de la documentation. Il ne comporte que le matériel suffisant et nécessaire pour l'élaboration des hypothèses. Il doit être construit de façon à amener naturellement les hypothèses.
<b>Objectif particulier ou hypothèse</b>	Formulation des prévisions (s'il y a lieu) ou des hypothèses (ou de l'hypothèse) sous forme de propositions simples et concises, plutôt que sous forme de questions : ne pas confondre avec postulats ou buts. Lorsqu'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses.
<b>Méthodologie</b>	Participants : Donner toutes les informations pertinentes (nombre, âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) connues au moment de la présentation du projet. Matériel : Inclure un schéma si nécessaire. Déroulement de la recherche : Inclure une description détaillée du plan de recherche.
<b>Traitement statistique</b>	Prévoir les différentes comparaisons à faire et préciser, s'il y a lieu, les techniques statistiques qui seront utilisées.
<b>Références</b>	Présenter la liste de toutes les sources citées dans le projet, sans en omettre, mais sans ajouter de références qui n'auraient pas été citées, en respectant les règles de présentation de l'APA.
<b>Annexes</b>	Il faut présenter ici les instruments de mesure, le formulaire de consentement, etc. La totalité des annexes ne doit pas dépasser 10 pages.

### **Note importante**

*Les étudiants qui prévoient faire plus d'une étude dans le cadre de leur mémoire doivent les décrire toutes à la fois pour que le jury d'évaluation puisse donner un avis éclairé et pour que l'approbation éthique de la recherche soit valide.*

*Vous devez respecter les conditions d'approbation éthique du [Comité d'éthique de la recherche arts et en sciences \(CERAS\)](#).*

## DÉPÔT DU PROJET DE MÉMOIRE

### Documents à remettre

Version électronique du mémoire

[Formulaire de suggestion d'évaluateurs](#)

[Questionnaire départemental relatif au certificat d'éthique](#)

## ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

L'Université de Montréal a mis en place une nouvelle politique d'évaluation systématique de la dimension éthique de tous les projets de recherche entrepris par ses étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

**Un certificat d'approbation éthique est exigé pour un essai qui: a) qui comporte un volet empirique; ou b) qui comporte l'utilisation d'un matériel dérivé d'une pratique clinique.** Un essai dont l'essentiel consiste en une réflexion théorique, une recension des écrits, une méta-analyse de travaux publiés, etc., n'a pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique.

En revanche, tout projet de mémoire, de thèse ou d'essai qui correspond aux deux cas de figure mentionnés au paragraphe précédent, et qui ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un programme de recherche ayant reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Montréal ou d'une autre institution ou d'un hôpital affilié à l'Université de Montréal doit obtenir un « Certificat d'éthique » de l'Université qui sera exigé lors de l'enregistrement officiel du sujet de recherche auprès des ESP.

L'étudiant a-t-il besoin d'un certificat d'éthique?

OUI	NON
<i>Si son projet de recherche implique un recours à des sujets humains (qu'il se déroule ici ou dans un autre pays).</i>	<i>si son projet de recherche n'implique aucun recours (direct ou indirect) à des sujets humains;</i>
En plus des expérimentations proprement dites, voici quelques exemples de recours à des êtres humains: <ul style="list-style-type: none"><li>• envoyer ou administrer un questionnaire en personne;</li><li>• effectuer des entrevues;</li><li>• observer des personnes ou des groupes;</li><li>• consulter des renseignements personnels, des archives ou des documents privés;</li><li>• évaluer par imagerie cérébrale certaines caractéristiques neuropsychologiques;</li><li>• effectuer des analyses microbiologiques de tissus humains;</li><li>• procéder à de nouvelles analyses sur des données déjà recueillies.</li></ul>	Si son projet de recherche porte uniquement sur des données de nature publique, c'est-à-dire disponible à tous, par exemple; <ul style="list-style-type: none"><li>• articles de journaux, de revues scientifiques ou d'autres publications;</li><li>• analyses d'émissions télévisées, de politiques officielles, de lois et de règlement;</li><li>• utilisation de bases de données disponibles à tous par Internet, etc.</li></ul> <p><i>Si son projet de recherche s'inscrit complètement (sans aucun nouvel élément) au sein d'un projet pour lequel un certificat d'éthique a déjà été délivré par l'UdeM ou un <a href="#">établissement affilié</a>, il n'a qu'à en remettre une copie à la TGDE</i></p>

À quel moment l'étudiant doit-il demander un certificat d'éthique?

Le certificat d'éthique doit toujours être obtenu **AVANT DE PROCÉDER À LA COLLECTE DE DONNÉES OU À L'EXPÉRIMENTATION** (y compris le recrutement des participants). Il faut prévoir **quatre à huit semaines entre le dépôt de votre dossier et la réception des commentaires du comité (CERAS)**. Entre temps, l'étudiant peut cependant:

- rassembler les outils nécessaires pour son projet;
- analyser la littérature scientifique;
- établir des contacts préliminaires (mais non procéder au recrutement des participants).

## PERSONNES RESSOURCES

---

### **Responsable des programmes de M.Sc. et de Ph.D. recherche**

Christian Dagenais

[christian.dagenais@umontreal.ca](mailto:christian.dagenais@umontreal.ca)

Tél : (514) 343-6503

### **Conseiller aux programmes d'études et Responsable des programmes d'échange**

Gyslain Giguère

[gyslain.giguere@umontreal.ca](mailto:gyslain.giguere@umontreal.ca)

Tél. : (514) 343-6111 poste 48574

### **Responsable de la gestion et de l'organisation académique**

Marie-Claude Longpré

[marie-claude.longpre@umontreal.ca](mailto:marie-claude.longpre@umontreal.ca)

Tél. : (514) 343-6111 poste 4607

### **Directrice de la Clinique universitaire de psychologie**

Catherine-Marie Vanasse

[catherine-marie.vanasse@umontreal.ca](mailto:catherine-marie.vanasse@umontreal.ca)

Tél. : (514) 343-6111 poste 48573